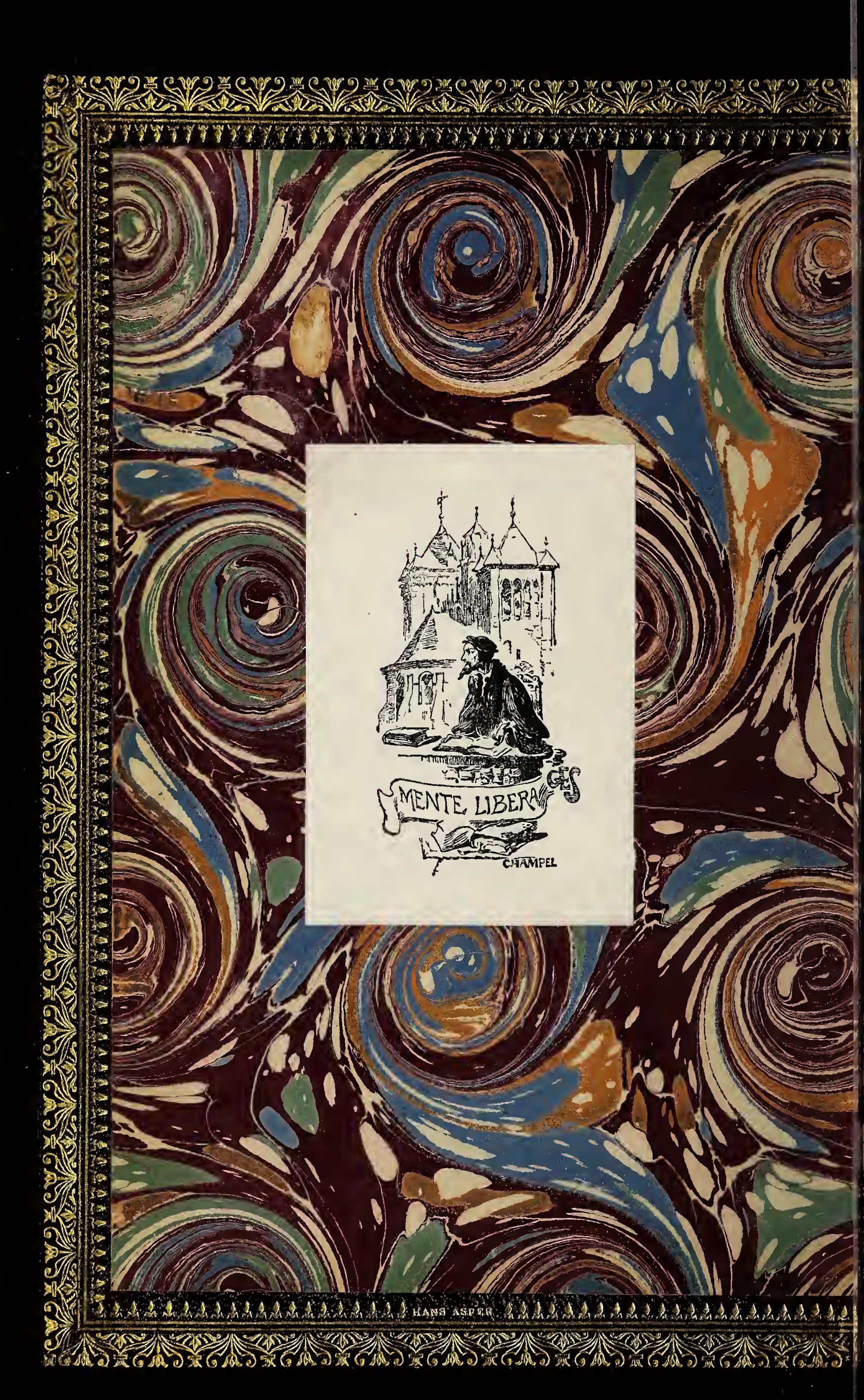
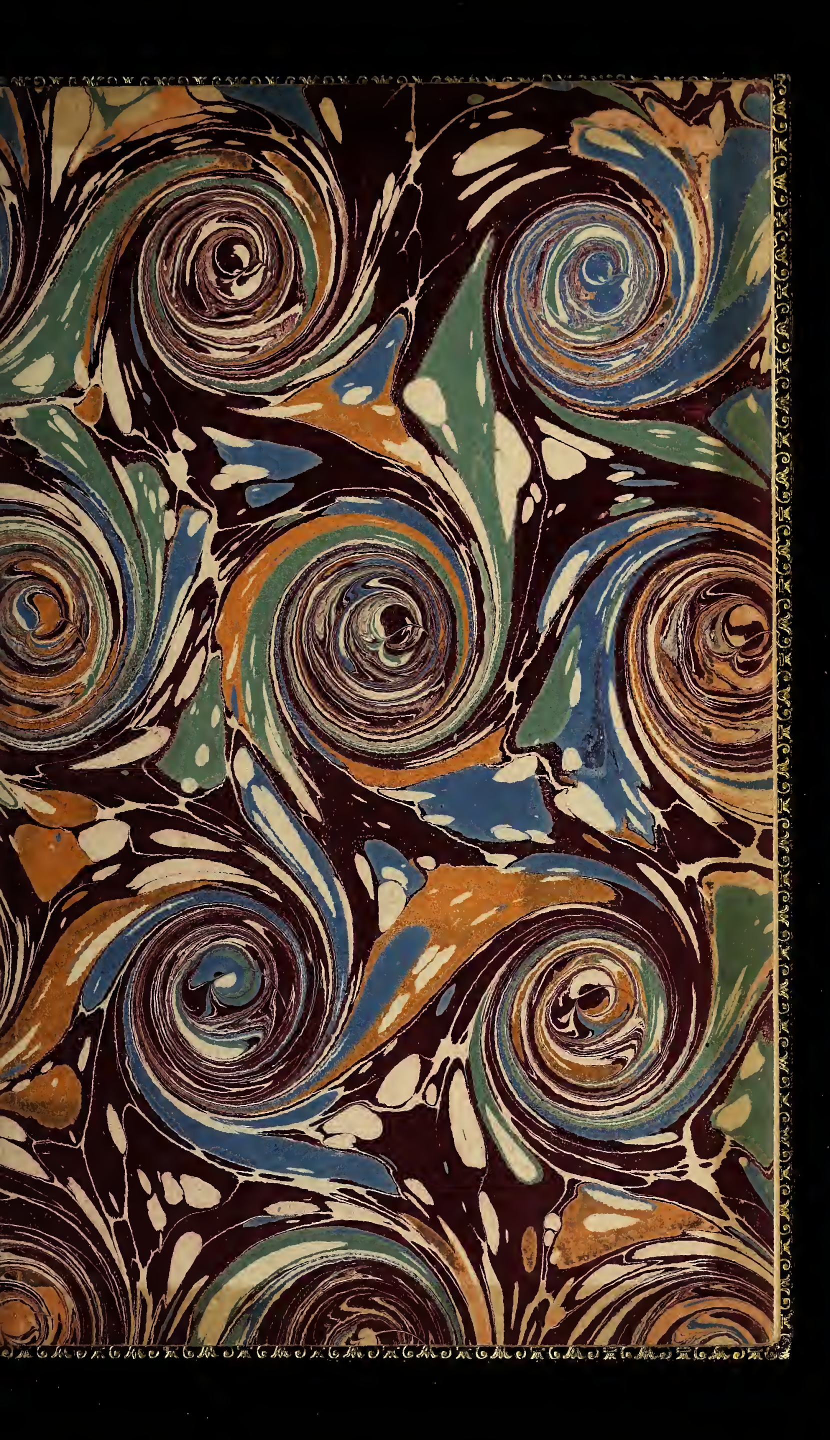
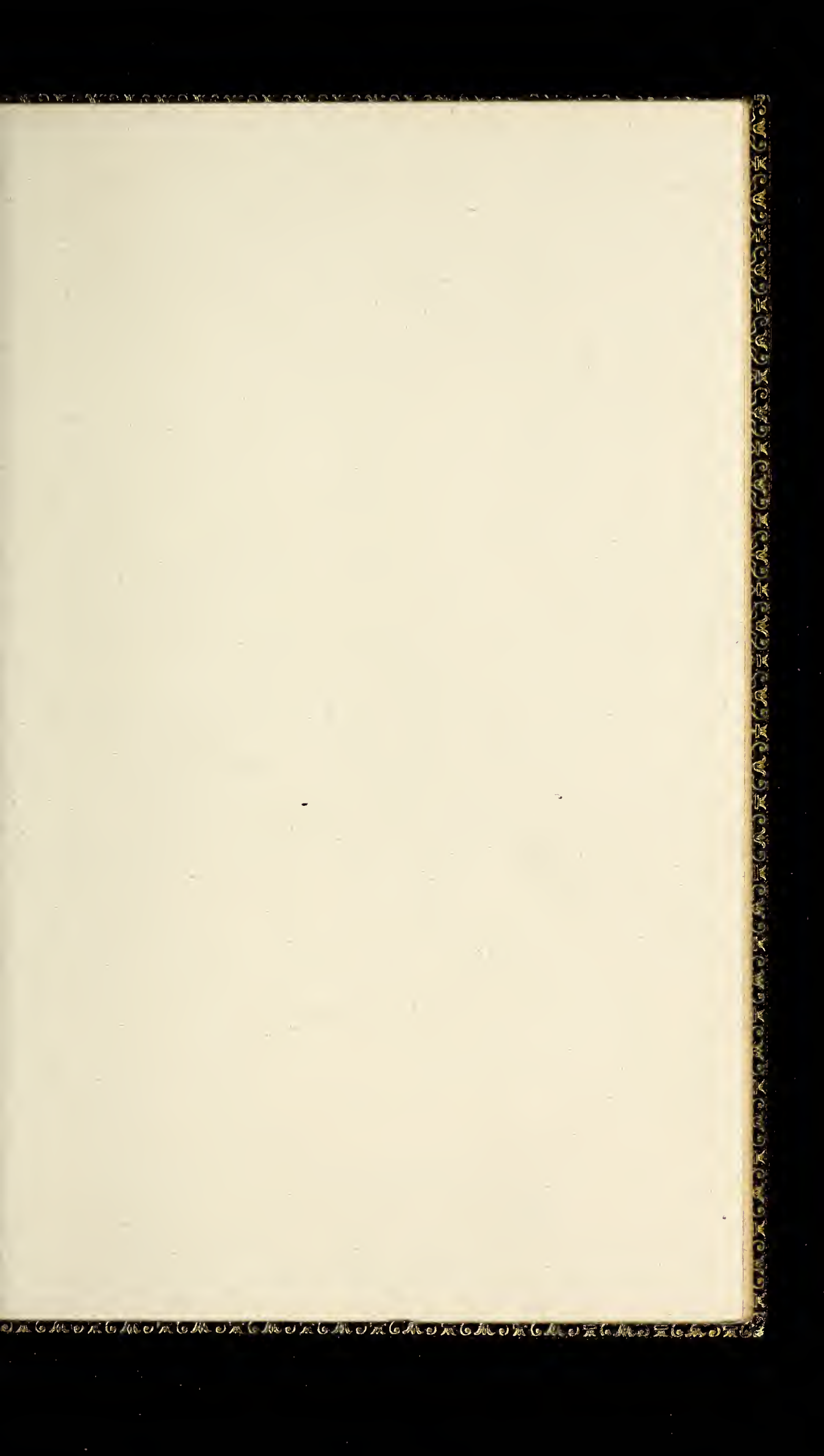
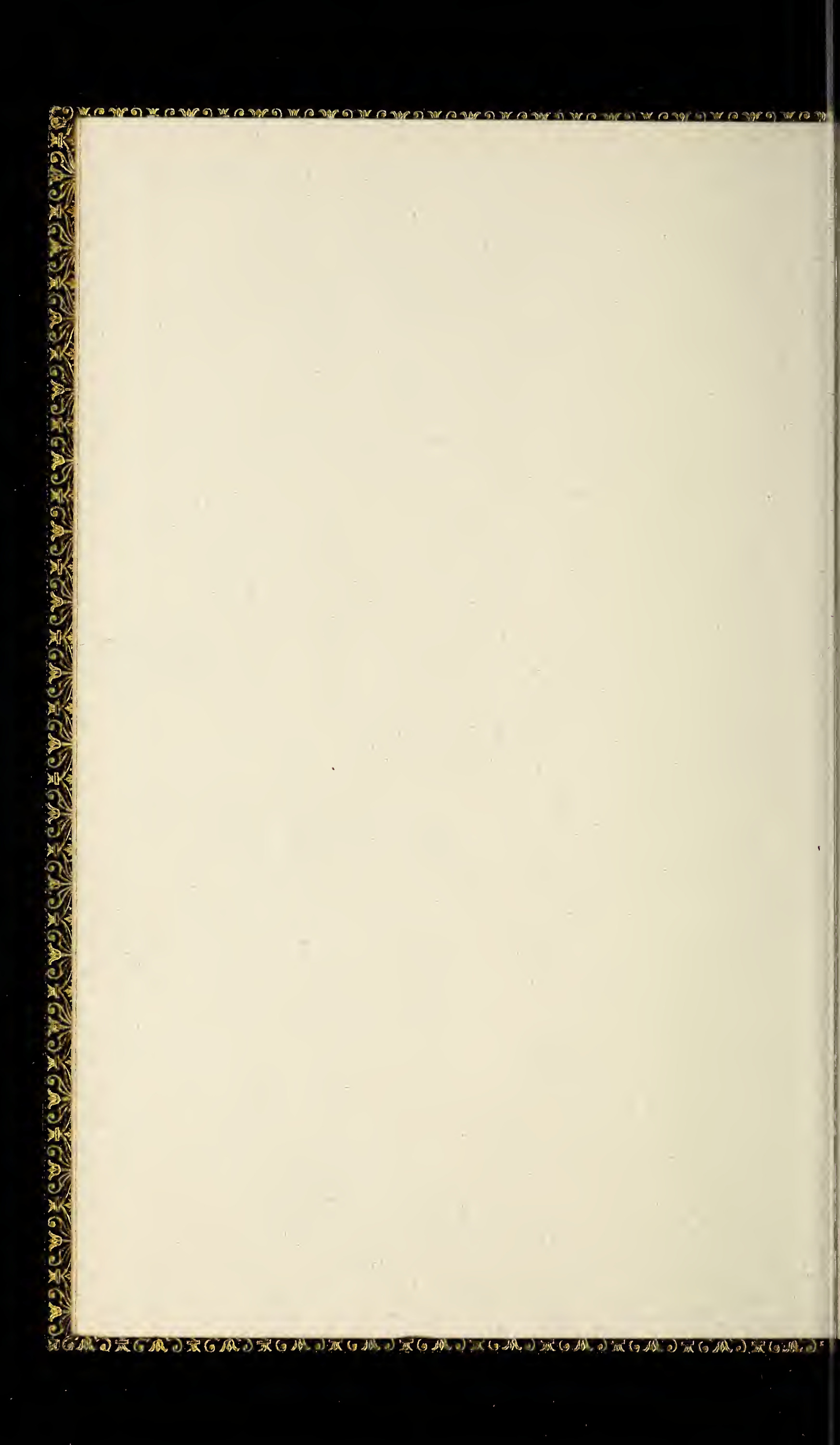
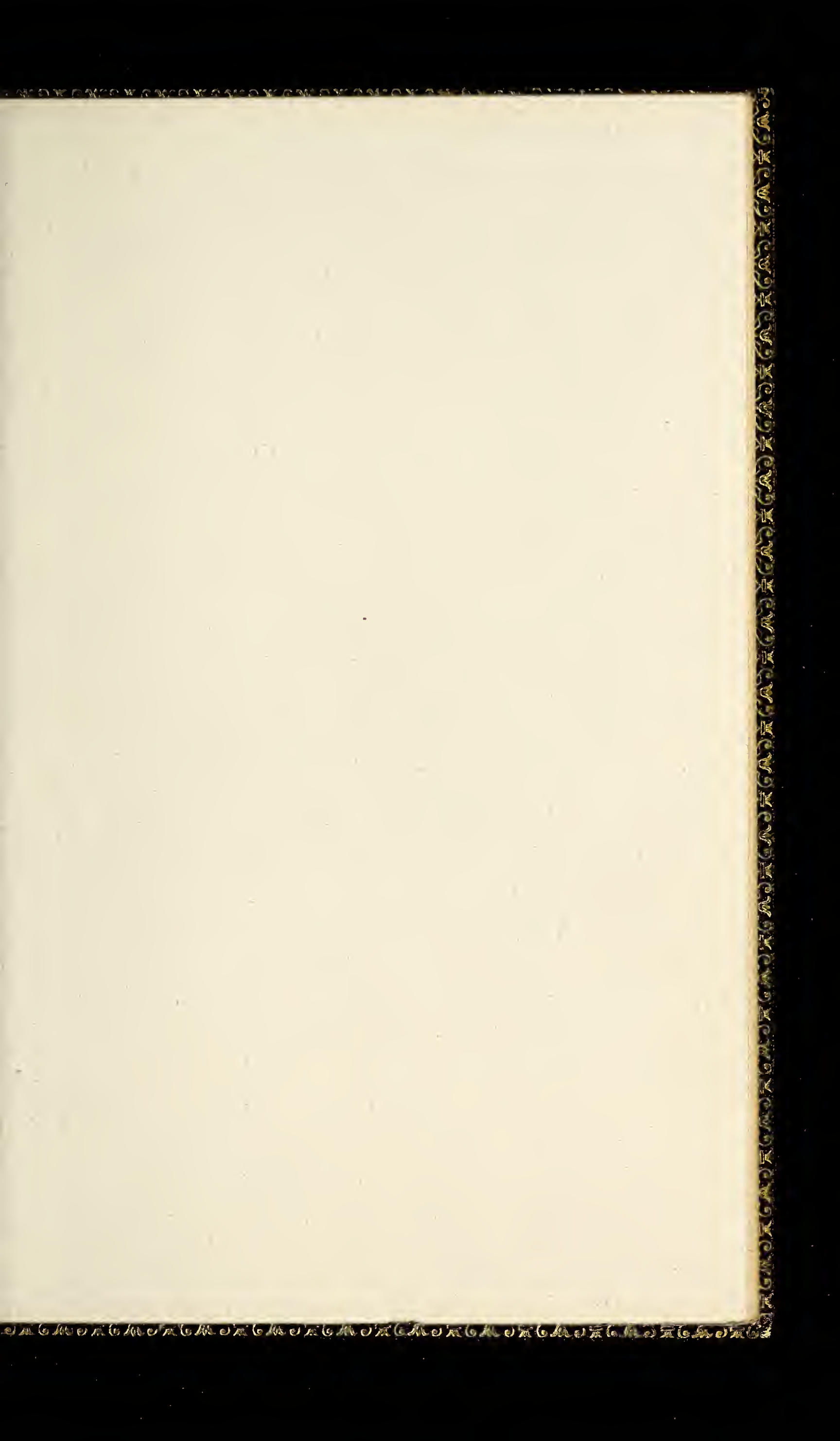


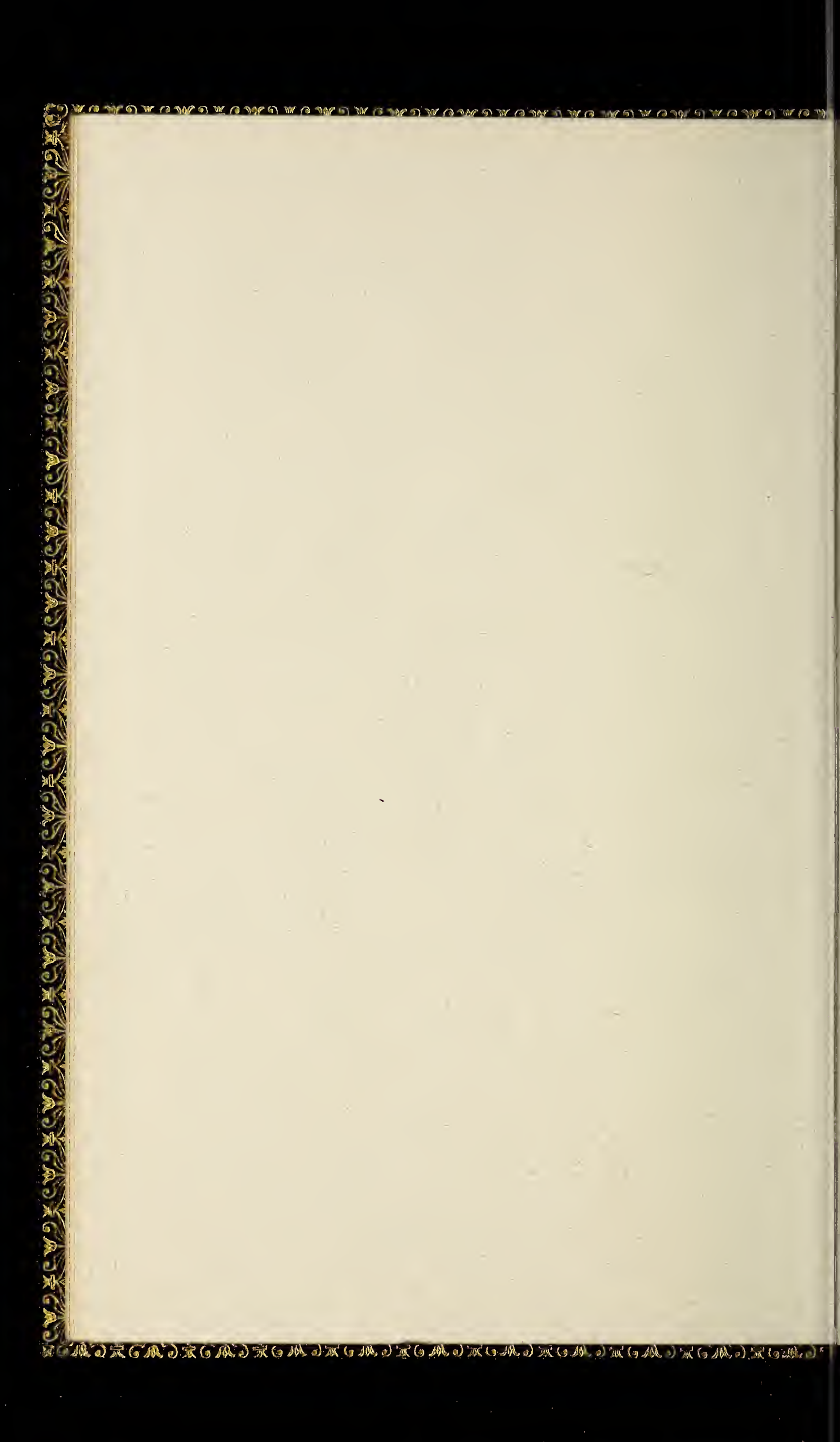

MENTE LIBERA
CHAMPEL
HANS ASPER

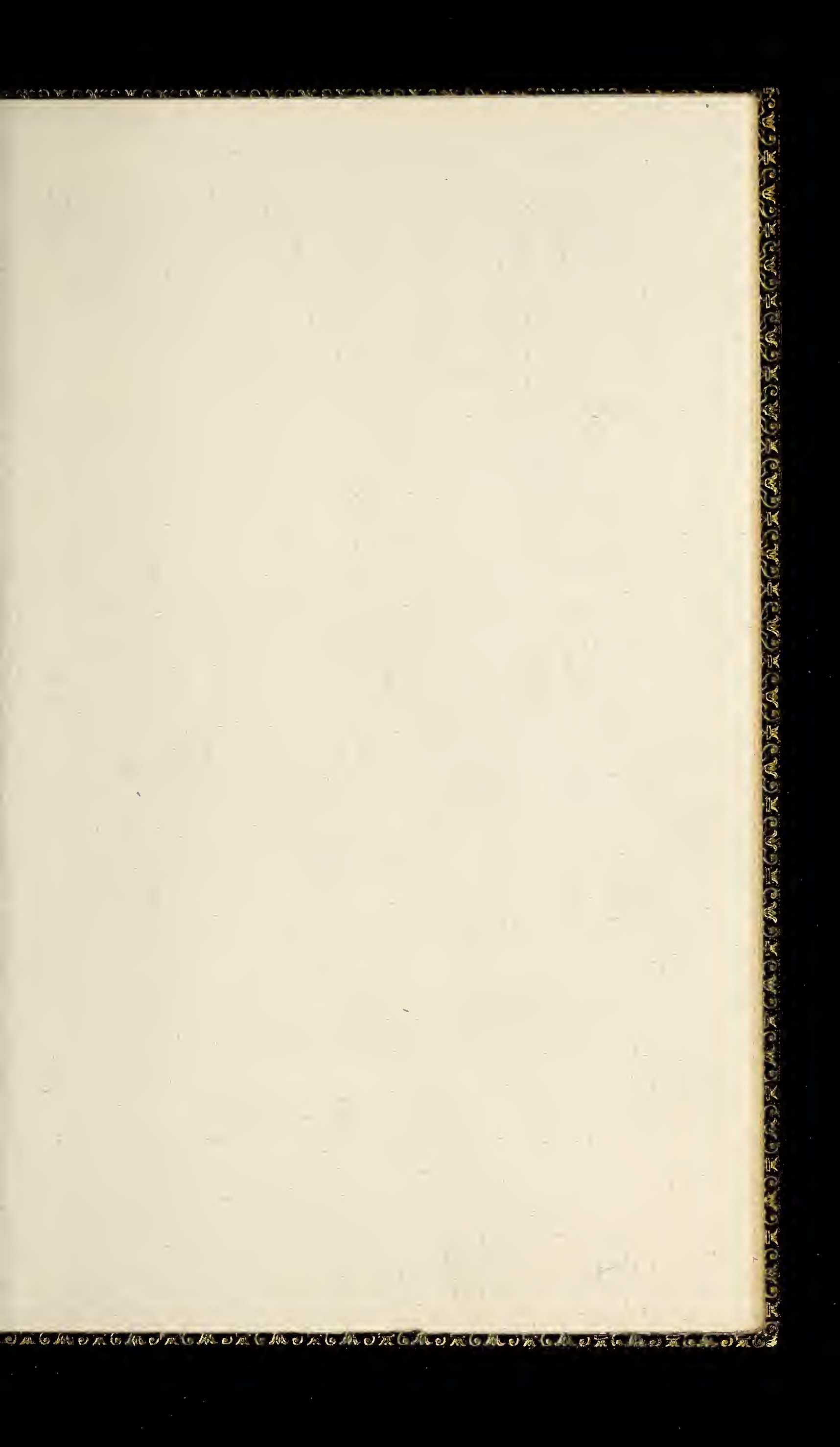


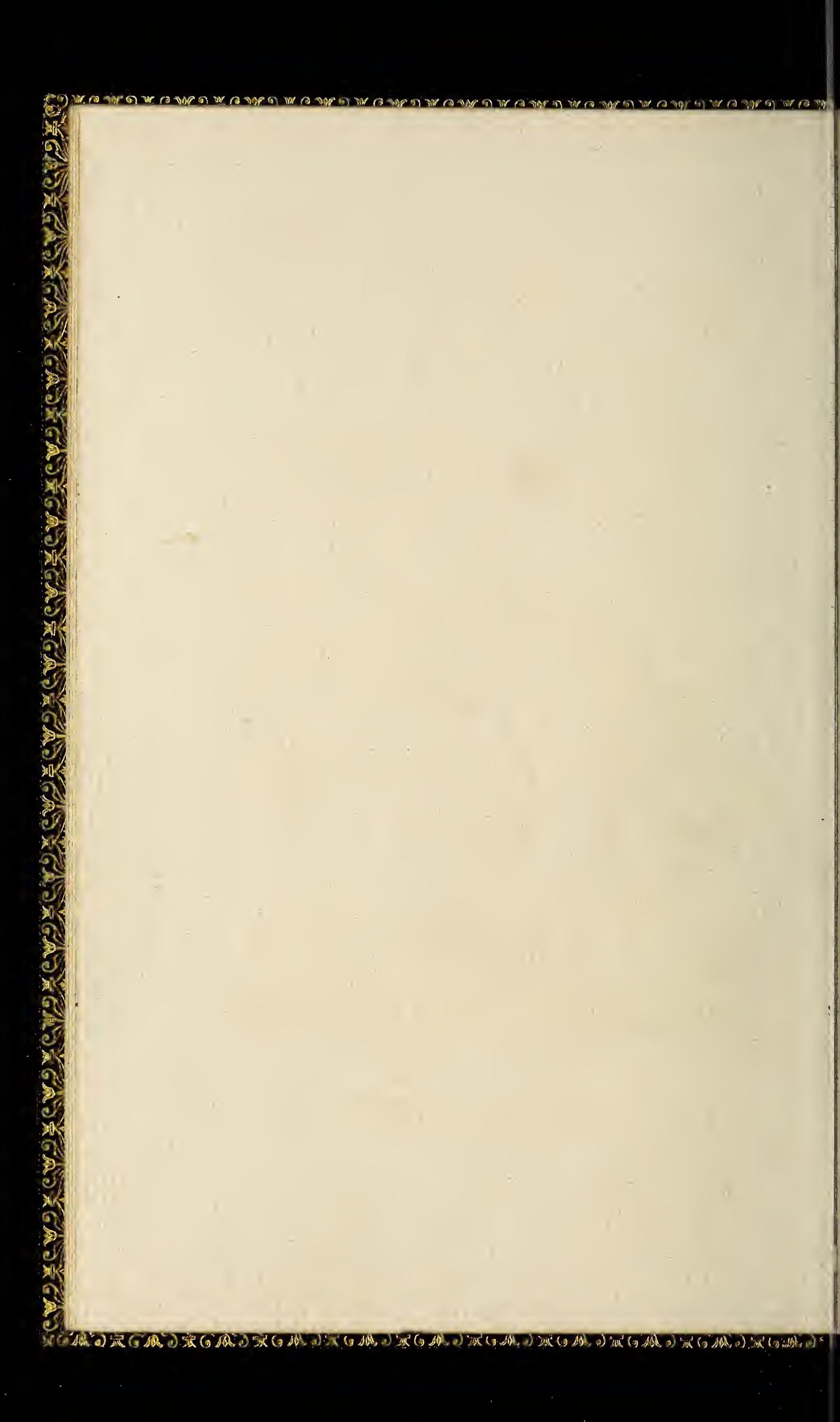












LA GRANDE
DESOLATION
DE LA RELIGION
pretenduë Reformée:

Sur l'approbation & mort eſpouuentable du Miniſtre de la ville de Niſmes,

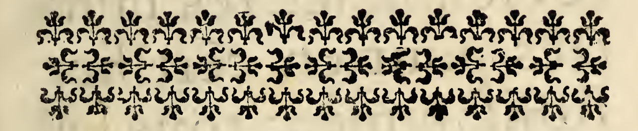
Ayant eu le col tors dedans la chaize par vn grand eſclat de tonnerre, eſleué en l'air, & rendu inuiſible, au grand eſtonnement des Auditeurs: en leur preſchant le contraire de la vraye Foy Catholique, Apoſtollque & Romaine. A Niſmes, le 6. Aouſt 1634.



A PARIS, Chez IEAN BRVNET.

Iouxte la copie imprimée à MONTPELLIER, par IEAN PECH, Imprimeur du Roy & de l'Vniuerſité.

M.DC.XXXIV.



LA MORT
ESPOVVENTABLE aduenuë au Ministre de Nismes, nommé Polu.

MESSIEVRS,

Nul ne fait de doubte cõtre les vrais Chrestiens, que pour le faict de la verité, le recours le plus asseu-

ré eſt aux lettres ſain-
ctes pour en certifier
ſuffiſamment tous les
hommes & entre au-
tres choſes, que tant
Moïſe, Ioſué, Dauid,
Salomon, des Macha-
bées, Thobie, Iob,
Iſaye, Ieremie, Eze-
chiel, Daniel, Oſée,
Ioël, & le iuſte Noé, &
autres Patriarches &
prophetes de l'ancien-
ne Loy ne ſe ſont dits

& qualifiez estre autres que seruiteurs de Dieu le Pere, non plus aussi que les Euangelistes & Apostres de nostre Seigneur Iesus-Christ, & semblablement tous les Docteurs de l'Eglise, & les saincts Peres, & les Papes seruiteurs des seruiteurs de sa Majesté Diuine, & non aucun d'eux si osez que

de ſe vouloir en nulle choſe comparer à ſa Deité, ne dire qu'ils fuſſent ſes ſucceſſeurs en ſa toute puiſſance, eſtant à ce propos ſujet à reciter icy que le ſixieſme iour du moys d'Aouſt de ceſte preſente année mil ſix cens trente-quatre, il y auroit eu le Miniſtre de la Religion pretenduë Reformée de Niſ-

mes, nommé Monſieur Polu, lequel en ſon Preſche diſoit à ſes auditeurs qu'ils ſe deuoient preparer à receuoir la Cene, afin que Dieu leur aſſiſtaſt pour auoir victoire contre leurs ennemis, qui ne les pourroient vaincre non plus que par le paſſé.

Et ſe doiuent aſſeurer ſans aucun doute,

que quand bien le ſe-
cours des hommes
leur defailleroit, celuy
du Ciel ne manque-
roit n'eſtãs leurs prie-
res inutiles ne rejettées
du Seigneur, duquel
luy & les autres ces
confreres Miniſtres
eſtoient les vrais ſuc-
ceſſeurs leſquelles pa-
rolles dictes & pronon-
cées cõme criminelles
& par entrepriſe ſur
l'au

l'authorité de Dieu, les auroit-elles voulu faire cognoiſtre à l'aſſiſtance, & par ſa diuine permiſſion, permis & voulu que ce Miniſtre auroit eu par vn eſprit inuiſible le col tors dedãs la cheze où il preſdhoit en diſant les ſuſdites paroles, par leſquelles il ſe parangonnoit auec telle puiſſãce, que le Seigneur, le-

quel ſeul n'a de parangon n'y de ſucceſſeur, de luy-meſme, que ſoy.

Laquelle mort & deſaſtre voyãt toute l'aſſemblée en fuſt eſpouuantée & promptemẽt fut ledit Miniſtre pris & enleué par les Surueillans, où ils ne furent ſi toſt à la ſortie de la porte dudit Preſche, qu'il y vint vne

nuée espoisse & noire, foudroyant sur ledit corps, rejettant d'vn costé & d'autre ceux qui l'apportoiét, & demeurerét long-temps sans se recognoistre, dont le corps fut emporté.

Voilà, Messieurs, des iugemens & effects de la toute-puissance Diuine, qui font cognoistre à ceux qui passent les bornes en son endroict, & veulent encourager le peuple à leur loy,

& ſe dire les ſucceſſeurs du Seigneur, les châtimens qu'il ſçait tres-bien leur donner apres ſa grande patience, & les faire trébucher en vne fin malheureuſe.

Ce n'eſt pas auſſi à Dieu auquel les hommes ſe doiuent en aucune choſe cõparer ne jouër, dont auſſi il en prit bien mal à vn Peintre qui eſtoit du temps du Pape Hilaire, né de Surdes, en l'an 468. lequel Peintre ayãt par jeu ou autrement premedité en luy-meſme de vouloir peindre noſtre Seigneur Ieſus-Chriſt à la forme & ſemblance de Iupiter, qui eſtoit aucunement le plus

grand des faux Dieux des Payẽs: & ayant le pinceau en la main, & voulant commencer à aussi peindre le Seigneur, la main luy vint seiche par punition diuine, sans s'en pouuoir du tout aider, comme si elle eut esté morte, de laquelle apres il fut guery par l'Euesque de Genedus de Constantinople, apres luy auoir confessé sa faute, & demandé pardon à Dieu: mais le Seigneur, lequel se seroit plus veu offencé par celuy qui c'est voulu dire son successeur & non son serui-teur, l'a voulu plus griefue-ment & rigoureusement punir

le priuant de la vie, pour exemplaire à toutes les autres.

Faictes d'oresnauant vous autres confreres Ministres tellement que delaissiés telle croyance mais aussi tout le ministere, & venés seruir Dieu en son Eglise, & amenés auec vous ce peuple qu'auez deuoyé, & entrez en la grace de la diuinité: & aussi celle de la Maiesté Royale, Dieu ayant compassion de vous, vueille faire ceste bonne œuure & charité en vostre endroict. Ainsi soit-il.

FIN.

